



**Centre  
Communal  
Action  
Sociale**

# **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

## **PROCES-VERBAL**

### **DE LA SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2023**

### **A 18H30**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni le lundi 4 septembre 2023 à 18h30 dans la salle « Les Teinturiers » à la Passerelle

Date de la convocation : le 29 août 2023

Etaient présents : Béatrice DAUPHIN, René FRANÇON, Marie Céline ROYON, Jean Paul BARBOT, Anne DARRIEULAT, Ghyslaine POYET, Françoise DESFETES, Gilles VALLAS, Agnès CHENEVIER.

Etaient excusés : Olivier JOLY, Françoise ROLHION, Marc BONNEVIALLE.

Était absents : Julie TOUBIN, Ramazan KUS, Marcelle CAUVET.

Aucune procuration

Madame la Vice-Présidente ouvre la séance à 18h30.

Désignation du secrétaire de séance : Gilles VALLAS

L'Assemblée approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil d'administration du 5 juin 2023.

#### **AIDES FINANCIERES**

Les membres du Conseil d'Administration décident de prendre à sa charge les frais de restauration scolaire pour deux enfants pour l'année scolaire 2023-2024. Gilles VALLAS soulève la complexité de la situation. La famille ne souhaite pas être accompagnée par une association dans son parcours. Béatrice DAUPHIN souligne que « l'on ne peut imposer à la famille » cet accompagnement.



Les membres du Conseil d'Administration décident de prendre à sa charge les frais de restauration scolaire pour l'année scolaire 2023-2024 pour quatre enfants.

Les membres du Conseil d'Administration décident d'accorder une aide de 160 € pour des frais d'une expertise médicale dans le cadre d'une mise sous protection d'un adulte,

Les membres du Conseil d'Administration décident d'accorder une aide de 300 € à une personne pour solder un impayé de loyer.

Une aide alimentaire sous la forme de bons a été accordée à quatre personnes pour se rendre à l'épicerie solidaire.

## DIVERS

Gilles VALLAS demande si pendant l'été le CCAS a eu connaissance de situation particulière. Béatrice DAUPHIN souligne que les agents du CCAS ont appelé de façon régulière les personnes inscrites sur le fichier canicule. Elle rappelle qu'il faut l'accord de la personne pour qu'elle soit inscrite sur le fichier.

Si le CCAS a connaissance de situation particulière, une prise de contact est faite avec la famille (soit par téléphone ou soit par courrier) pour faire un premier contact.

Jean Paul BARBOT communique le numéro de téléphone que toute personnes peut faire en cas de maltraitance sur les personnes âgées. Il s'agit du 3977 ou 04 77 38 26 26.

## **Voici les prochaines dates avec le lieu**

Le lundi 2 octobre 2023 à 18h30 à la Passerelle,  
Le lundi 6 novembre 2023 à 18h30 à la Passerelle,  
Le lundi 4 décembre 2023 à 18h30 à la Passerelle,  
Le lundi 8 janvier 2024 à 18h30 à la Passerelle,  
Le lundi 5 février 2024 à 18h30 à la Passerelle,  
Le lundi 4 mars 2024 à 18h30 à la Passerelle,  
Le lundi 8 avril 2024 à 18h30 à la Passerelle,  
Le lundi 6 mai 2024 à 18h30 à la Passerelle,  
Le lundi 3 juin 2024 à 18h30 à la Passerelle,  
Le lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024 à 18h30 à la Passerelle.

La séance est levée à 20h00

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Gilles VALLAS



LA VICE PRESIDENTE

BEATRICE DAUPHIN

